

tabacs indigènes et exotiques du France	46,710,000 f.
Pour les mêmes traités en Algérie	314,000
Pour indemnités aux agents chargés du classement des tabacs	330,000
Solt au total des traités	47,354,000

Le produit de la vente des tabacs figure dans les prévisions du budget de 1872 pour 237,270,000 fr. Si de cette somme on déduit le montant des frais d'exploitation, il ne reste, en bénéfices nets, que 192 millions 704,000 fr.

Les intérêts de 3 milliards sont de 150 millions de francs. Il ne resterait donc qu'un écart de 42,704,000 fr. pour, après le paiement des intérêts, amortir le capital. Or, cette somme est de beaucoup trop faible, puisque, pour un semblable amortissement à opérer en trente années, il faut une annuité de 80 millions.

Mais en supposant un accroissement de vente et une économie dans la dépense, on n'aurait arriver à un résultat même approchant. De plus, mille questions de détail, et notamment sur l'entretien des bâtiments et du matériel d'exploitation, s'opposent à ce que le traité mis en avant soit autre chose qu'un canard, au moins dans les conditions où il était présenté.

Nos départements sont encore administrés par un certain nombre de républicains de vieille date (stock 48) qu'on maintient par faveur.

Un homme d'esprit les appelle les *préfétures de Gambetta*.

Jeudi dernier, M. de la Guéronnière rencontre à Versailles M. Ernest Picard, et la conversation s'engage sur les choses de la politique.

— Eh bien, quand nous ramenez-vous l'empereur ? demande M. Picard.

— Mais l'empereur n'a pas besoin de moi pour revenir, répond M. de la Guéronnière. Vous et les vôtres, vous faites tout ce qu'il faut pour le ramener.

— Vous oubliez donc que c'est nous qui l'avons fait partir ?

— Non; mais je crois que vous lui avez donné un billet d'aller et retour.

On lit dans la *Patrie* :

« beaucoup de rumeurs, mais toutes favorables, à l'occasion de la reprise de nos relations avec l'Allemagne. Hier, c'était la question de l'évacuation prochaine de nos départements qui était en jeu. Aujourd'hui, il s'agit d'une médiation de l'Angleterre et des États-Unis, acceptée, dit-on, par le cabinet de Berlin, et qui aurait pour objet de négocier des modifications à notre avantage, dans les termes du paiement de notre indemnité de guerre. »

Le 3 janvier dernier, M. Johnston a déposé sur le bureau de la Chambre une proposition en ces termes : « Une commission de quinze membres sera nommée dans les bureaux pour examiner s'il y a lieu d'apporter des modifications aux traités de commerce et de les dénoncer. »

La huitième commission d'initiative vient de prendre en considération cette proposition et a désigné M. le marquis de Dampierre comme rapporteur.

Voici la fin du discours de M. Laurent :

Pour moi, le but que s'est proposé M. le ministre des finances n'est atteint que d'une manière très-incomplète. Ce qui fait la valeur du vêtement, ce n'est pas la matière première qui le compose, mais la façon qui s'y attache. Vous ferez payer 40 centimes sur le poids de coton qui a servi à faire un produit qui, tissé, revient à 40 centimes le mètre, et vous aurez des produits, faits également avec le coton, qui n'auront payé que quarante centimes, bien qu'ils coûtent 40 francs le mètre, comme la dentelle, le tulle etc.

M. LE MINISTRE DES FINANCES. — Il y a la main-d'œuvre.

M. LEURENT. — Pour la laine aussi, nous avons trouvé une foule de produits fabriqués dans lesquels la matière première n'entrait pas pour plus de 40 p. 100.

Le plus grave, c'est que vous mettez un impôt unique pour tous les genres de textiles. Ainsi qu'on l'a dit samedi, le coton de l'Inde vaut 20 francs, le coton de la Nouvelle-Orléans coûte 200 francs; il y a aussi le Géorgie le plus soie, qui coûte 1,000, 1,200, 1,500 francs quelquefois. De sorte que le même droit pèsera sur des produits

de valeur très minime, tandis que des tissus extrêmement riches supporteront le même droit.

En 1816, devant la Chambre des députés, à propos de la proposition que faisait le gouvernement de mettre une taxe de 40 centimes sur le coton, — il y avait alors, comme aujourd'hui, des hommes éminents disposés à faire des prix de revient, et vous avez vu samedi que l'honorable président de la République excellait dans ce travail; il l'avait déjà prouvé en 1849; — en 1816, devant des députés, à propos d'une taxe de 40 centimes sur le coton, M. de Saint-Cricq disait : « Sur les tissus moyens, l'impôt sera de 2 1/2 p. 100; sur les tissus fins, il sera de 1/4 p. 100. » Vous voyez donc qu'on reconnaissait alors qu'un droit spécifique sur une matière qui est l'objet de mille transformations est un droit qui ne venait pas frapper d'une manière équitable les objets de la consommation.

M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE. — Et les vins ?

M. LEURENT. — L'honorable M. Joubert a fait, hier le même raisonnement pour les toiles. J'ai ici, sous les yeux, un travail fait par les membres du comité linier de Lille, qui prouve que le droit, tel qu'il est proposé, serait, suivant les produits, de 2 1/2 p. 100 sur les uns et de 25 p. 100 sur les autres. Et il ne saurait en être autrement, quand on met le même droit sur les étoffes d'Archange, qui valent 40 centimes et qui servent à la fabrication des tissus grossiers, et sur les lins de Hollande et de Belgique qui valent quelquefois jusqu'à 300 fr.

Il y a là des différences extraordinaires; de telle sorte que la chemise de l'ouvrier, du paysan, qui est grosse, qui a du poids, payera un droit décuple de celui qui payera la chemise de laïste que porte le riche citadin.

M. LE MINISTRE DES FINANCES. — L'ouvrier achète deux ou trois chemises, et le citadin des douzaines ?

M. LEURENT. — Je crois, messieurs, que l'impôt, dans la forme où il est proposé, ne remplit pas le programme...

M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE. — Dans cet ordre d'idées, il faudrait donc renoncer aux droits sur les vins ?

M. LEURENT. — Maintenant, quand pourra-t-on percevoir cet impôt ?

Je suppose que l'Assemblée vote le droit sur les matières premières; il y a beaucoup de personnes qui espèrent qu'il sera d'une perception prochaine.

Eh bien ! messieurs, quand on voit combien les négociations avec l'Angleterre sont laborieuses, quand on pense que ces négociations doivent se faire avec des puissances qui toutes ont des raisons pour être plus difficiles que l'Angleterre, parce que leurs traités de commerce sont de plus longue durée; quand on pense, en supposant qu'il n'y ait pas de difficultés, qu'il faut un certain temps pour étudier... — Non ! non ! on peut se faire une juste idée des délais qui devront s'écouler avant que cet impôt sur les matières premières soit profitable au Trésor.

Cette étude des tarifs, il est plus utile de s'en occuper aujourd'hui qu'il ne l'aurait été antérieurement. En effet, sous les régimes antérieurs, il y avait un conseil supérieur du commerce qui étudiait toutes ces matières et entendait les intérêts; il y avait les sections économiques du conseil d'Etat, qui, après le conseil supérieur de commerce, se livraient à la même opération; de sorte que, quand les propositions de cette nature arrivaient, soit à la Chambre des députés, soit au Corps législatif, elles étaient déjà mûrement étudiées, et ces assemblées pouvaient les voter avec une certaine confiance.

Mais aujourd'hui, est-ce que ces tarifs qu'on vous propose ont été l'objet d'études particulières ? ont-ils été soumis au conseil supérieur du commerce, à un conseil d'Etat ? Est-ce que cet équilibre qu'on doit désirer mettre entre les matières premières et leurs dérivés a été bien étudié ?

Pour moi, je suis convaincu que si l'Assemblée entre dans la voie de l'étude, elle n'aura pour longtemps sur les tarifs. Le peu que nous en avons examiné à la commission du budget, dans les séances d'hier et d'avant-hier, nous a donné cette certitude qu'ils ont besoin d'être étudiés à fond, en sorte que je ne sais pas à quelle époque vous pouvez compter tirer parti de ces taxes; tandis que si vous adoptez un des systèmes qui vont vous être proposés par plusieurs de nos collègues, vous pourriez les mettre immédiatement en exercice.

M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE. — Qu'ils sont ces systèmes ? Lequel proposez-vous ?

Plusieurs voix. — Oui ! oui ! Lequel ? lequel !

M. LEURENT. — Leurs auteurs les développeront devant l'Assemblée.

Ce qu'il y a de certain, messieurs, c'est que vous ne pourrez pas voter les tarifs d'enthousiasme. Vous aurez besoin de les examiner à fond. Il faudra donc consacrer à cet examen un temps sérieux, et, pendant ce temps-là, que deviendra l'industrie ? A l'heure qu'il est, vous voyez quelle émotion profonde agite le pays : les libre-échangistes et les protectionnistes sont d'accord...

M. LE MINISTRE DES FINANCES. — Non ! non !

Plusieurs voix. — Si ! si ! — Très d'accord !

M. LEURENT. — Vous voyez le Nord et le Midi se confondre dans la même émotion. C'est là une situation qui ne peut pas durer; car si elle se prolonge, si vous êtes obligés de consacrer un certain temps à l'étude des tarifs et aux négociations diplomatiques, vous verrez une suspension des affaires provoquée par l'incertitude. En effet, celui qui a une marchandise va se dire : Si on met le drawback, je vais attendre quatre mois pour la vendre; je payerai l'intérêt de quatre mois, c'est vrai, mais je ferai un bénéfice considérable. Il y a des produits fabriqués en quantité considérable, accumulés par la spéculation et qui donneraient des bénéfices énormes, si jamais ces choses-là se réalisaient. (Approbation sur plusieurs bancs.)

On m'a interrompu tout à l'heure pour me dire : Quel moyen proposez-vous ?

J dois dire que le commerce, l'industrie sont disposés à accepter tous les genres d'impôts... (Oh ! oh ! — Oui, oui !) excepté celui sur les matières premières.

Sur divers bancs. — Lequel ? lequel ?

M. LEURENT. — Ils acceptent aujourd'hui les impôts qui leur étaient autrefois le plus antipathiques, et ils ont du mérite à cela. (Mouvements divers.)

En effet, si vous mettez un impôt sur les matières premières, vous voudrez, je suppose, rendre à la sortie ce qui aura été payé à l'entrée; des lors, l'industriel sera désintéressé dans l'opération, puisqu'il sera remboursé de ses avances, par conséquent, ce n'est pas l'égoïsme qui le porte à la repousser. Au contraire, si vous frappez les transactions commerciales par divers moyens que des hommes spéciaux vous proposeraient, vous tirerez de la poche des industriels et des commerçants des sommes qu'ils devront porter dans les frais généraux. (Approbation sur divers bancs.)

J'ai donc raison de dire que ce n'est pas en considération d'un intérêt personnel que les industriels et les commerçants sont opposés au système proposé par le gouvernement; mais en considération de l'intérêt général.

Messieurs, j'avais envie d'examiner la question au point de vue diplomatique; mais je suis trop fatigué pour pouvoir le faire, et je crois que l'Assemblée est elle-même trop fatiguée pour m'entendre. (Non ! non ! — Parlez !)

Quelques membres. — Reposez-vous.

M. LEURENT. — J'en dirai deux mots.

Je crois qu'on a mêlé à tort la question des traités de commerce et celle des impôts nouveaux; ce sont deux questions tout à fait distinctes. Malheureusement l'Angleterre en a fait une question commune. Je sais que lorsque les premières communications du Gouvernement français furent faites au gouvernement anglais, ce dernier consulta les délégués de toutes les chambres de commerce du pays; je sais que M. Fortescue a présidé une réunion de quarante-deux délégués; je sais que le premier vote de cette réunion a été unanime pour exprimer des regrets sur les malheurs de la France; que le second vote a été que le seul moyen pour la France de sortir de la triste position où elle se trouvait, c'était de donner au libre échange un plus grand développement. (Exclamations et rires sur divers bancs.)

J'avoue que je n'ai pas compris comment, en supprimant nos dernières ressources, nous nous serions donné des ressources nouvelles, mais enfin ce vote a été émis, en Angleterre, dans la réunion dont je parle.

Savez-vous ce que MM. les délégués anglais ont dit en sortant de cette réunion ? Nous sommes les maîtres de la position !

Les Belges ont dit la même chose : Nous sommes les maîtres de la position; on ne peut rien faire sans notre consentement; nous avons un traité qui, à la vérité, peut être dé-

noncé, mais tant que le traité existera, nous sommes maîtres de la position et nous ne ferons pas de concessions.

Ainsi, dans tous les traités, — et je crois que mon honorable collègue M. Raudot se chargera de vous expliquer cela d'une manière plus complète.

M. RAUDOT. — Oui ! oui ! (Oh ! oh !)

M. LEURENT. — ... dans tous les traités, il y a une réserve au profit des intérêts spéciaux de chaque pays.

Ainsi l'Angleterre tient beaucoup à l'Australie; c'est une de ses grandes possessions. Elle a fait mettre dans le traité que la laine d'Australie pourra entrer sans droits; c'est dans le traité.

L'Angleterre tient aussi beaucoup aux Indes; son exportation essentielle est le coton des Indes. L'Angleterre a eu soin de mettre dans le traité qu'il n'y aurait pas de droit sur le coton des Indes.

Maintenant, ce que l'Angleterre a fait pour ces deux matières, la Belgique l'a fait pour les graines oléagineuses, la Suède l'a fait pour les bois; l'Italie l'a fait pour les soies.

Vous voyez donc que chacune de ces puissances a dans le budget quelques articles qui lui sont propres et qui sont réservés. Eh bien, après avoir eu affaire à une puissance, après avoir fait son siège, vous devez en attaquer une seconde, puis une troisième. Elles vont toutes tenir à ces spécialités, parce que ce sont des produits naturels à leurs pays et qu'ils les exportent volontiers en France dans des conditions telles qu'elles peuvent les vendre très cher. Ce sera un vrai travail de Pénelope; quand on aura fini avec une nation, on rencontrera des difficultés avec une autre. De telle sorte que vous pouvez attendre là à de très grandes difficultés, il ne faut pas compter sur la générosité des autres puissances; quand on est heureux, on peut quelquefois y compter, mais quand on est malheureux comme nous le sommes, je peux vous garantir une chose: c'est qu'il n'y aura de leur part aucune condescendance, (Marques d'approbation sur plusieurs bancs. — Rumeurs diverses sur d'autres.)

Enfin, messieurs, j'abrège en vous disant ceci : c'est que la richesse d'une nation, c'est l'exportation; c'est que l'exportation, pour nous, est aujourd'hui une nécessité. L'avenir du pays est à ce prix. Nous exportons pour 900 millions de produits manufacturés à l'étranger; ces 900 millions de francs laissent en France 300 millions au moins de salaires. Aujourd'hui non seulement nous avons besoin de maintenir le chiffre, mais nous avons besoin encore de l'augmenter, si nous voulons que sous la seule forme possible l'argent exporté pour payer notre rançon nous revienne. (Très bien !)

Qui est-ce qui vient protester d'une manière si énergique, si unanime, contre le projet du gouvernement ? C'est le commerce d'exportation, qui vient vous dire : Mais je ne pourrai plus, dans les circonstances actuelles, continuer ces échanges si fructueux pour nous ! Les négociants de Bordeaux, qui sont ici en grand nombre, les membres de la chambre de commerce de Roubaix, dont le président est ici, les délégués de Tourcoing, vous les voyez se confondre avec Lyon, Marseille, Nantes, Reims, avec tous les pays, parce que, si l'un importe, l'autre exporte, et que, si l'un cesse d'exporter, l'autre cessera d'exporter.

De sorte que vous voyez toute la France commerciale, toute la France manufacturière en suspens, attendant votre décision, vous exprimer ses pensées par ces nombreux dépêches que nous recevons par ses nombreuses visites qui nous accablent.

Messieurs, vous avez, dans le cours de ces débats, manifesté une sollicitude profonde pour les intérêts agricoles; vous vous êtes rappelés que l'agriculture est la nourrice de la France; vous vous êtes rappelés ces paroles de Sully à Henri IV : « Pâturage et labourage sont les deux mamelles de la France. »

Eh bien, l'industrie, cette fille du génie moderne, est aussi une des mamelles de la France. (Très bien !), et je ne pense pas qu'il soit dans vos intentions de faire tarir cette source féconde de travail et de richesse. (Très bien ! très bien ! — Double salve d'applaudissements.)

(L'orateur, en revenant s'asseoir au banc des commissions, est vivement félicité par ses collègues de la commission du budget et par un grand nombre d'autres membres de l'Assemblée.)

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
Séance du 20 janvier 1872.  
PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY.

La séance est ouverte à 2 heures 3/4.

M. Batbie paraît à la tribune.

M. le président. — J'ai reçu de M. le président de la République la lettre suivante que je dois communiquer à l'Assemblée. (Attention.)

« Monsieur le président, je vous prie de transmettre à l'Assemblée nationale ma démission de président de la République. (Mouvement.)

« Je n'ai pas besoin d'ajouter que, jusqu'à ce qu'il ait été pourvu à mon remplacement, je veillerai aux besoins de l'Etat avec mon zèle accoutumé.

« L'Assemblée comprendra qu'elle doit prolonger le moins longtemps possible la va-

« que son vote ne pourrait être regardé comme un refus de concours.

« L'Assemblée passe à la discussion des projets d'impôts. (Très bien ! sur un grand nombre de bancs.)

L'orateur lit les noms des signataires parmi lesquels nous remarquons : MM. Raudot, Benoist d'Azy, Moulin, d'Audiffret-Pasquier, Antonin et Amédée Lefèvre-Pontalis, Baragnon, Batbie, Deschamps, Desjardins, Berthaud.

Cet ordre du jour ne peut plus être une solution en présence de la démission de M. le président de la République. Il importe que la Chambre réfléchisse mûrement, qu'elle se retire dans ses bureaux pour nommer une commission. (Mouvement); sa mission sera avant tout une mission de conciliation, pour amener M. le président de la République à retirer sa démission.

Si ses paroles ne sont pas écoutées, si nous nous trouvons en face d'une situation extrême... (Bruit à gauche. — Cris : Pas de précision !)

Pour bien prouver jusqu'où va votre désir de conciliation, nous ne ferons pas de précision. La commission cherchera à faire retirer la démission après...

Voix. — Assez !

M. Batbie. — Ma parole n'ira pas au-delà de ma pensée. C'est une pensée de conciliation. (Sensation prolongée.) Je vous propose donc de vous retirer dans vos bureaux. (Protestations violentes à gauche), pour nommer une commission. Elle se mettra en rapport avec M. le président de la République, et nous proposera une résolution. (Bruit et interruptions.)

On nous dit de voter l'ordre du jour motivé, mais nous ne savons pas s'il est accepté par le président de la République. Nous n'avons aucun moyen régulier de le savoir, car je ne crois pas que messieurs les ministres aient qualité pour l'accepter ou le refuser. (Bruit.)

L'ordre du jour sera renvoyé à votre commission. (Bruit.)

Voix nombreuses. — Aux voix ! Assez !

M. Batbie. — Je vous proposais de renvoyer l'ordre du jour à la commission. (Tumulte; protestations à gauche.) Mais je m'aperçois qu'il y a dans l'Assemblée un courant qui la porte à exprimer immédiatement sa pensée. (Oui, oui, à gauche.) Il est conforme à mes intentions. Je vous propose donc de voter immédiatement l'ordre du jour dont je vous ai donné lecture.